

Lavaltrie *vous informe*

ville.lavaltrie.qc.ca



Mot du maire
P.2



Portrait d'artiste
P.4



Rappels saisonniers
P.6



Christian Goulet, maire

S'afficher autrement !

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Dans le cadre de la planification stratégique réalisée avec l'équipe de direction et le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, nous avons analysé et repensé nos façons de faire dans le but d'atteindre nos divers objectifs. Nous avons revu, entre autres, nos besoins en affichage sur le territoire de Lavaltrie, afin de rejoindre le plus de gens possible, tout en respectant notre désir de concevoir des « aménagements structurés et harmonieux ».

Comme vous avez déjà pu le constater, la Ville de Lavaltrie, en partenariat avec IMAGI, offre la chance aux commerces locaux de s'afficher sur nos trois abribus. Ces nouvelles publicités proposent également un affichage plus professionnel pour les activités et les événements que nous organisons à Lavaltrie, tout en offrant une visibilité accrue à travers le territoire, compte tenu du positionnement des abribus.

Cette nouvelle façon de s'afficher avec IMAGI permettra entre autres de préserver le cachet de nos rues, principalement le cachet unique de la rue Notre-Dame. Ces publicités ont également pour but de dynamiser le cœur villageois à l'instar des oriflammes colorées qui ont été installées cet été et qui occuperont dorénavant une place de choix sur notre artère principale. Le but est également de favoriser la vitalité économique du milieu. Donc, chers commerçants, n'hésitez pas à vous renseigner pour vous afficher sur nos abribus !



Un second projet d'affichage prendra place sous peu à l'intersection des rues Saint-Antoine et du Tricentenaire, grâce à la collaboration de la Commission scolaire des Samares, qui a bien voulu mettre une partie de son terrain à notre disposition. Au cours des prochains mois, une nouvelle structure d'affichage numérique comprenant deux écrans modernes et dynamiques sera installée sur le coin de ces deux rues achalandées, permettant ainsi un meilleur positionnement et un affichage publicitaire plus attrayant. Quant au panneau situé entre le poste de police et la salle communautaire, arrivé à la fin de sa vie utile, il sera retiré et la structure sera démantelée pour une nouvelle utilisation à confirmer.

D'autres changements sont également à prévoir du point de vue de la réglementation, afin de préserver un milieu de vie mieux structuré et harmonieux. La planification stratégique nous permet d'avoir une vision claire de ce que nous souhaitons pour notre ville et de poser des gestes concrets pour y arriver. Nous vous invitons à prendre connaissance de la section dédiée à cet effet sur le site Web de Lavaltrie, afin de mieux comprendre les orientations qui guideront les décisions du conseil municipal dans les prochaines années. Pour suivre l'évolution de nos projets, visitez le www.ville.lavaltrie.qc.ca.

Bonne saison automnale !

Faits saillants

du rapport financier 2018

Lors de la séance publique du 6 mai dernier, la Ville a déposé ses états financiers 2018. Voici les faits saillants de ce rapport qui a été audité par le vérificateur externe, DCA Comptable Professionnel Agréé.

RÉSULTATS

Au terme de l'exercice financier 2018, la Ville a enregistré un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 588 399 \$.

Revenus de fonctionnement	19 003 619 \$
Charges de fonctionnement	18 751 025 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	252 594 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales	1 335 805 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	1 588 399 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Totalisant 18 751 025 \$, les charges de la ville se répartissent comme suit :

Administration générale	2 642 257 \$
Sécurité publique	2 950 190 \$
Transport	3 648 945 \$
Hygiène du milieu	3 058 258 \$
Santé et bien-être	8 850 \$
Aménagement, urbanisme	516 544 \$
Loisirs et culture	3 463 782 \$
Frais de financement	441 395 \$
Amortissement des immobilisations	2 020 804 \$
	18 751 025 \$

De ces dépenses, notons que près de 25 % de celles-ci sont régies en vertu d'ententes de services, telles que la MRC de D'Autray et la Sûreté du Québec.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ ET FONDS RÉSERVÉS

Au 31 décembre 2018, l'excédent de fonctionnement cumulé non affecté totalise 3 273 726 \$.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme de la Ville s'établit à 14 616 936 \$. Notons que 2 078 000 \$, en provenance du gouvernement du Québec, sera dédié au remboursement du solde de la dette.

CONCLUSION

En somme, à la lumière du rapport audité au terme de l'exercice 2018, la Ville de Lavaltrie présente une bonne situation financière.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le rapport financier au

www.ville.lavaltrie.qc.ca/info/budget-et-etats-financiers.





Portrait d'artiste

Stéphane Laforest, chef d'orchestre

Par Marie-Krystel Gendron, auteure

Quand il me rejoint à l'intérieur du café où nous nous sommes donné rendez-vous, monsieur Laforest est tout sourire. Par chance, puisque j'étais un brin fébrile à l'idée de cette rencontre. L'univers de la musique—bien qu'il m'inspire—en est un qui je l'admets, n'est pas de ceux qui me sont le plus familier. Pourtant, je me sens tout de suite à l'aise quand l'artiste se présente à moi.

Ce réputé chef d'orchestre—celui qui manie d'une main de maître le prolifique Sinfonia de Lanaudière—possède cette étincelle contagieuse dans les yeux. Étincelle témoignant de tout l'amour qu'il voue à son art.

Dès ses premiers balbutiements, la musique prend une précieuse place dans sa vie. Ayant pour modèle son grand-père—qui a dirigé l'harmonie de Sorel durant de nombreuses années—le jeune artiste en devenir rêve d'être chef d'orchestre. Tout comme son prédécesseur, il tiendra plus tard la baguette de direction de ce même orchestre, et en sera particulièrement fier.

Stéphane Laforest fait donc ses premiers pas en musique en pratiquant le violon jusqu'à l'âge de 12 ans. Plus tard, il entre au Conservatoire et fait ses études en clarinette. Il obtient son prix, puis après avoir joué avec quelques orchestres—dont l'OSM à l'âge de 20 ans—il retourne au Conservatoire pour apprendre la direction. Un cours qui se donne habituellement en trois ans, mais qui offre la possibilité de passer l'examen après la deuxième année. Avec l'obtention d'un premier prix, qui avait à ce moment-là été obtenu par une seule et même personne,

monsieur Laforest n'a pas grand espoir d'y arriver. Mais contre toute attente, il l'obtient à son tour. Il part donc étudier aux États-Unis, et c'est Otto Werner Mueller—professeur au Curtis Institute of Music de Philadelphie ainsi qu'à la Juilliard School de New-York—qui lui enseigne en privé, rien de moins. En soif d'apprentissage, bourse en main, il part donc toutes les deux semaines pour la ville de New-York rejoindre son professeur.

C'est à l'âge de 30 ans qu'il obtient un premier poste majeur, à Thunder Bay en Ontario, et qu'il y dirigera un orchestre professionnel durant 4 belles années. De l'Opéra aux concerts classiques, en passant par la Pop et même des tournées, il touchera à plusieurs styles différents et c'est ce qui le fera grandement connaître au Canada anglais.

Produisant énormément de spectacles avec des artistes populaires, il a travaillé avec les non moins talentueux Gregory Charles, Ginette Reno, Bernard Adamus, Gilles Vigneault, Robert Charlebois ainsi que plusieurs autres. Non seulement, il dirige, produit et organise concerts et événements, mais monsieur Laforest est aussi un père de famille impliqué, et très fier de ses enfants. Il avoue avec fierté que son fils est un pianiste de grand talent, et qu'il réalisera de bien grandes choses s'il continue ainsi. Tout aussi heureux de l'épanouissement de sa fille, qui se dirige quant à elle dans un tout autre domaine, il en parle avec un sourire qui ne ment pas. Il n'oublie pas de mentionner que sa femme a été d'un incroyable soutien dans sa carrière, et que sans elle, ça aurait été d'autant plus difficile de se rendre là où il est maintenant. Marié à l'une des plus talentueuses violonistes du Québec—Élaine Marcil—le chef d'orchestre ne tarit pas d'éloges envers celle qui partage non seulement son quotidien, mais aussi sa passion.

Avant de prendre des directions opposées—puisqu'il doit de son côté maintenant profiter un peu de ses vacances, et moi m'atteler à écrire cet article—il ajoute;

« Quand j'ai fondé la Sinfonia, je n'aurais jamais pensé que ça deviendrait aussi gros, que ça fonctionnerait à ce point-là ! Et si ça fonctionne autant, c'est parce que les gens y croient. »

**C'EST DONC À RETENIR QUE
LORSQUE NOUS Y CROYONS,
TOUT EST POSSIBLE !**



RAPPELS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

275, rue Notre-Dame
450 586-2921, poste 2256
travauxpublics@ville.lavaltrie.qc.ca

DÉPÔT *de résidus* *domestiques dangereux (RDD)*

Le Service des travaux publics offre la possibilité aux citoyens de déposer leurs résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal situé au 275, rue Notre-Dame. Afin de maintenir ce point collecte sécuritaire, votre collaboration est de mise. Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

Lundi au jeudi 6 h 30 à 16 h 30
Vendredi 6 h 30 à 11 h 30
Samedi 7 h à 12 h et 13 h à 16 h (jusqu'au 26 octobre 2019)

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer toutes matières le long des clôtures lorsque le site de dépôt est fermé.

Les RDD acceptés sont les peintures (incluant teintures, vernis...), les lampes fluorescentes, les huiles usées et les piles électriques. Les produits domestiques contenant des poisons (herbicides, pesticides...), des acides ou des bases sont également acceptés.

Notez bien que les pneus, les bonbonnes de propane et les batteries automobiles doivent être déposés chez un marchand. Ces produits ne peuvent pas transiger par le garage municipal.

Travaux d'excavation

BRANCHEMENT D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT INSTALLATION DE PONCEAUX ET DE CANALISATION DE FOSSÉS

Le Service des travaux publics tient à vous rappeler que tous les travaux nécessitant une excavation, tels que le branchement d'aqueduc ou d'égout, l'installation de ponceau et la canalisation de fossé, pourront être faits entre le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre de chaque année. Les demandes doivent donc être déposées à nos bureaux, au 275, rue Notre-Dame, avant le 1^{er} novembre.

De plus, ces travaux doivent toujours être effectués par le Service des travaux publics. Advenant le cas contraire, la Ville vous exigera de procéder au démantèlement du travail effectué ou effectuera elle-même les travaux si elle constate que le délai accordé à ces fins n'est pas respecté, ce qui, par conséquent, entraînera des frais supplémentaires. Merci de votre collaboration !

DÉPÔT *de matériaux* *secs et de* *construction*

Les services suivants ne s'adressent pas aux entrepreneurs industriels ni aux entrepreneurs commerciaux.

SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-THOMAS

Vous pouvez disposer **gratuitement** de vos débris et de vos matériaux de construction non utilisés directement sur le site d'enfouissement de Saint-Thomas (1001, rang Saint-Joseph, à Saint-Thomas). Ayez en main une preuve de résidence.

Les heures d'ouverture sont :

- > **De la mi-novembre à la mi-mars :**
le vendredi et le samedi, de 7 h à 16 h
- > **De la mi-mars à la mi-novembre :**
du lundi au samedi, de 7 h à 16 h

N.B. Certaines conditions s'appliquent pour la gratuité.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le 450 836-2546.

GARAGE MUNICIPAL DE LAVALTRIE

La Ville de Lavaltrie offre la possibilité aux citoyens qui ne désirent pas se rendre au site d'enfouissement de EBI de disposer de leurs matériaux secs et de construction directement au Garage municipal (275, rue Notre-Dame), selon les coûts suivants :

- > **Remorque simple essieu ou boîte de camion ou de camionnette : 30 \$**
- > **Remorque doubles essieux : 60 \$**

N.B. Les prix sont sujets à changement, chaque début d'année.

Les heures d'ouverture sont :

- > **Du premier samedi de mai au dernier samedi d'octobre :**
les samedis seulement, de 7 h à midi et de 13 h à 16 h
- > **Le restant de l'année, le site est ouvert aux heures régulières de bureau :**
du lundi au jeudi, de 6 h 30 à 16 h 30, et le vendredi, de 6 h 30 à 11 h 30

Végétaux nuisibles

Le fait de planter, de maintenir ou de tolérer des arbres, arbustes, branches ou racines qui obstruent les panneaux de signalisation routière, qui gênent la libre circulation sur la voie publique ou qui risquent d'occasionner des dommages à la propriété publique constitue une nuisance et est prohibé.

Ces mesures prévues au règlement municipal de nuisances numéro 151-2011 ont pour but de faciliter la circulation et la sécurité des usagers de la route. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que vos végétaux ne nuisent d'aucune façon à la sécurité routière.

RAPPELS DU SERVICE DE L'URBANISME

275, rue Notre-Dame
450 586-2921, poste 2220
urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca



AVANT / APRÈS

Revitalisation de façades et d'enseignes

Aux propriétaires d'une résidence ou d'un bâtiment commercial situé dans la portion de la rue Notre-Dame, comprise entre la rue Robillard et la terrasse Villeneuve, ainsi qu'aux propriétaires de certains bâtiments patrimoniaux qui comportent une bonne valeur d'authenticité, sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide financière visant à soutenir la rénovation ou la restauration de façade ou d'une enseigne. Simple et facilement accessible, le programme d'aide financière prévoit un montant de base pouvant atteindre 25 % des coûts de construction, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. À certaines conditions, l'aide financière peut atteindre 50 % des coûts de construction, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

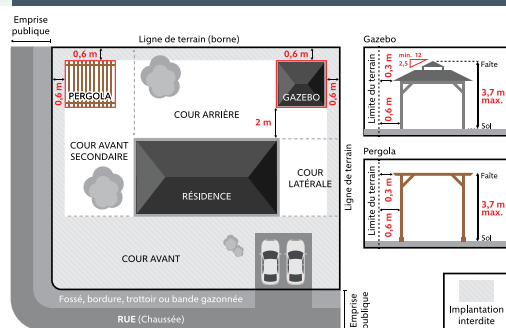
Info:
Service de l'urbanisme, au 450 586-2921, poste 2220

Règlements d'urbanisme, demandes de permis et bien plus encore... en quelques clics!

Le nouveau site Web de la Ville de Lavaltrie donne accès à l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur ainsi qu'à des fiches synthèses illustrées*, regroupant les normes applicables aux garages, remises, pergolas, gazebos, clôtures, abris d'hiver ainsi qu'aux piscines et spas.

De plus, il est maintenant possible de faire la demande d'un permis qui requièrent les constructions précitées, directement en ligne, par l'entremise de votre « portail citoyen ». Vous pourrez également y faire vos demandes de permis pour vos besoins spécifiques en arrosage (ensemencement, nouvelle tourbe, etc.).

L'inscription au « portail citoyen » est facile, gratuite et vous permet d'avoir accès à plusieurs services en ligne regroupés au même endroit. Consultez le www.ville.lavaltrie.qc.ca pour obtenir tous les renseignements.



* Exemple de fiche synthèse illustrant la disposition d'un gazebo et d'une pergola.